



## Communiqué de presse

## L'ANRE présente au Parlement le rapport de son deuxième exercice d'activité

Rabat, le 27 décembre 2023- Le président de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE), Monsieur Abdellatif Bardach, a présenté le mercredi 27 décembre 2023 à Rabat, aux membres de la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement de la Chambre des Représentants, le rapport d'activité de l'Autorité, relatif à l'exercice 2022. Le rapport porte en l'occurrence sur la deuxième année d'activité de l'ANRE, après l'entrée en vigueur, le 21 avril 2021, de la Loi n°48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'ANRE.

L'année d'activité qui a été scrutée a été marquée par le lancement d'une série de chantiers stratégiques dans le cadre de l'exercice des missions de l'Autorité et en constante concertation avec les parties prenantes du secteur vital que représente l'énergie, et ce en ligne avec la vision éclairée et avant-gardiste de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie.

En effet, outre la publication du premier Code du Réseau Electrique National de Transport en janvier et la fixation de la Méthodologie de tarification de l'utilisation du réseau électrique national de transport en décembre, soit le premier cadre tarifaire énergétique indépendant et transparent au Maroc, l'ANRE a également lancé en 2022 une multitude d'autres projets structurants parmi lesquels l'on peut citer la séparation comptable des activités de l'opérateur historique.

Sur le volet du rayonnement du Maroc à l'international, c'est en 2022 que l'ANRE a été élue, à travers son Président, Monsieur Abdellatif Bardach, à la tête de l'Association méditerranéenne des régulateurs de l'énergie (MEDREG) ainsi qu'à la vice-présidence du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie (RegulaE.Fr), dont elle assure désormais la présidence. Ceci n'est que le fruit des réalisations cumulées et concrètes du Royaume sur la scène internationale sous l'impulsion du leadership Royal.

« L'Autorité et ses Organes ne ménageront aucun effort en tant que force de proposition conformément aux dispositions de la Loi 48-15 en apportant des propositions pour faire évoluer la législation sur l'énergie en ligne avec les Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste et le Glorifie », a déclaré Monsieur Bardach lors de son exposé.

Enfin, cette rencontre a également constitué une précieuse occasion d'échanger avec les parlementaires sur les enjeux d'avenir de l'énergie et sur le rôle pionnier qu'entend jouer le Maroc en la matière aussi bien au niveau continental qu'international.

Contact presse: o.zakaria@anre.ma